



RISLE-ESTUAIRE
PAYS NORMAND

CHARTRE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PAYS RISLE-ESTUAIRE

**Projet élaboré par TAD en partenariat avec la CIAU et le soutien de l'Etat, de la Région Haute-Normandie
et du Département de l'Eure**

**JANVIER 2001
(modifiée par avenant en décembre 2001)**

Territoires – Aménagement – Développement

14, rue Moreau – 75 012 PARIS

Tél : 01 43 43 27 50 – Télécopie : 01 43 43 44 30

e-mail : agtad@club-internet.fr

CIAU – Pays Risle-Estuaire

2 Place de Verdun 27500 Pont-Audemer

Tél. : 02.32.41.81.33 - Fax : 02.32.41.81.34

e-mail : pays.risleestuaire@libertysurf.fr

PREAMBULE

La présente Charte de développement durable du Pays Risle Estuaire a pour objectif de fixer un cadre au développement et à l'aménagement du territoire dans la perspective des dix prochaines années.

Cette Charte de développement durable du Pays Risle Estuaire est le produit d'une large concertation initiée dès le début de la phase d'élaboration.

Dès la phase de diagnostic, l'ensemble des élus (conseillers municipaux, maires et conseillers généraux) des différents cantons ont pu exprimer leurs attentes dans le cadre de rencontres de travail ou d'entretiens.

Les enjeux du territoire ont par ailleurs fait l'objet d'une présentation à destination de l'ensemble de la population lors d'une rencontre de Pays qui s'est tenue le 14 septembre 2000.

A partir de ces enjeux repérés lors de la phase de diagnostic, les différents acteurs du territoire ont été sollicités à participer à des groupes de travail qui se sont déroulés les 25 et 26 septembre 2000. Plusieurs thématiques ont été abordés en vue de dégager les orientations fondamentales de la Charte et les axes de travail retenus par le Pays :

- « la préservation du territoire et le développement agricole »
- « l'accueil résidentiel et les services à la population »
- « l'accompagnement des entreprises et la promotion des filières économiques »
- « le développement touristique »
- « la requalification urbaine de l'agglomération de Pont-Audemer »

Ces thèmes de travail ont permis une participation de plus d'une cinquantaine de personnes dans chacun des quatre groupes. Un véritable échange de vues et de propositions a été rendu possible par une subdivision des quatre groupes en ateliers axés sur des questionnements précis.

SOMMAIRE

Partie I : Les enjeux du Pays Risle Estuaire

- A Enjeux thématiques..... p 5
- B Enjeu de mobilisation des acteurs grâce à la démarche de projet du Pays.....p 10

Partie II: Objet de la Charte et principes de mise en œuvre

- A Objet de la Charte..... p 12
- B Principes de mise en œuvre..... p 13

Partie III: La stratégie de développement

- A Présentation schématique de la Stratégie..... p 15
- B Quatre orientations pour un scénario de développement Pays Risle Estuaire 2010..... p 17
- C Les huit domaines stratégiques d'intervention..... p 23

Synthèse : La Charte de développement durable du Pays Risle-Estuaire :

- De grandes ambitions à concrétiser..... p 43**

Partie I

Les enjeux du Pays Risle Estuaire

A- Enjeux thématiques

THEME	ATOUTS	HANDICAPS	ENJEUX
Positionnement territorial	<ul style="list-style-type: none"> . Proximité région parisienne ; . Situation de barycentre du triangle des villes de Rouen, Caen, Le Havre ; . Rapprochement avec Le Havre grâce au Pont de Normandie ; . Bonne accessibilité autoroutière (jonction A29/A13) ; . La future A 28 en situation de tangente par rapport au Pays . Espace de « respiration » de la Basse-Seine ; 	<ul style="list-style-type: none"> . Risque de dépendance économique et urbaine par rapport aux pôles urbains régionaux ; . Coût du franchissement des Ponts ; . Desserte autoroutière à améliorer ; . Desserte ferroviaire limitée ; . Recours aéroports régionaux voisins ou parisiens ; 	<ul style="list-style-type: none"> . Valoriser cet atout de positionnement en termes d'accueil de nouvelles populations et de nouvelles activités ; . Connecter les enjeux d'améliorations futures de la desserte autoroutière à la stratégie de développement du Pays (localisation des zones d'activités,..) ; . Développer la fonction de territoire de respiration et de loisirs à destination des populations urbaines des pôles voisins ;
Géographie naturelle	<ul style="list-style-type: none"> . Plusieurs logiques d'appartenance : vallée de la Risle, arrière-pays littoral, Parc Naturel Régional, Polarité de Pont-Audemer ; Directive Territoriale d'Aménagement de l'Estuaire de la Seine . Diversité des entités paysagères et agricoles : Roumois, Lieuvin, Pays d'Auge, Marais Vernier, Vallées de la Risle, de la Calonne ; 	<ul style="list-style-type: none"> . Risque "d'éclatement" du Pays au-travers de sa diversité interne et des multiples logiques d'appartenance ; 	<ul style="list-style-type: none"> . Renforcer l'identité et la cohésion du Pays par la recherche de complémentarités des diverses entités naturelles et logiques d'appartenance ; . Renforcer la complémentarité et la solidarité entre la ville-centre et les communes rurales . Inscrire la Charte de Pays en compatibilité avec les autres démarches : PNR, DTA,...

THEME	ATOUS	HANDICAPS	ENJEUX
Patrimoines naturels et architecturaux	<ul style="list-style-type: none"> . Richesse paysagère liée au bocage et aux vallées ; . Massif forestier à l'est ; . Zones naturelles d'intérêt écologique majeur : Marais Vernier, vallée de la Calonne ; . Présence diffuse d'un patrimoine bâti de caractère : patrimoine rural et éléments urbains de caractère à Pont-Audemer ; 	<ul style="list-style-type: none"> . Bocage menacé de disparition . Banalisation des paysages par l'urbanisation . Ruissellement, inondations ; . Lessivage des sols agricoles et risques d'éboulements ; . Risque de disparition d'une partie du patrimoine bâti rural par absence d'entretien et de rénovation ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver et mettre en valeur les paysages . Privilégier un développement des activités et de l'urbanisation respectueux de la fragilité des milieux ; . Développer les actions de valorisation des patrimoines ; . Aménager les friches industrielles y compris celles liées à l'extraction de granulats.
Démographie	<ul style="list-style-type: none"> . Une dynamique démographique constante depuis plus de 20 ans ; . Une attractivité démographique du territoire qui se confirme à la faveur de la proximité du Havre et de Rouen ; . Une plus forte diffusion spatiale de la croissance démographique ces dix dernières années (effet du Pont de Normandie autour de Beuzeville, péri-urbanisation autour de Pont-Audemer) 	<ul style="list-style-type: none"> . Des disparités qui demeurent entre le nord du Pays attractif et les communes sud du territoire confronté au vieillissement ; . L'apparition de nouveaux clivages sociologiques par l'arrivée de nouvelles populations d'origine urbaine ; . Des risques d'urbanisation non maîtrisées sur la partie nord-ouest du Pays ; 	<ul style="list-style-type: none"> . Une vocation d'accueil de nouvelles population à conforter ; . Une meilleure insertion des nouveaux arrivants par l'offre de services adaptés ; . Une maîtrise de l'urbanisation et une meilleure diffusion spatiale de l'accroissement démographique ;

THEME	ATOUTS	HANDICAPS	ENJEUX
Chômage et Précarité et Qualification Formation	<ul style="list-style-type: none"> . Un pôle de formation structuré à partir de Pont-Audemer ; . L'amorce d'un cycle de reprise des emplois sur le Pays . La relative proximité des lieux de formation et d'apprentissage dans les pôles urbains voisins. 	<ul style="list-style-type: none"> . Un niveau de qualification de la population inférieur à la moyenne régionale ; . un taux de chômage élevé avec une forte proportion de demandeurs d'emplois de moins de 25 ans, de chômage féminin et de chômeurs de longue durée ; . Une concentration des populations RMI sur le canton de Pont-Audemer ; 	<ul style="list-style-type: none"> . Un impératif de rattrapage socio-économique du Pays sur les questions d'insertion professionnelle et sociale par la qualification ;
Habitat	<ul style="list-style-type: none"> . Une reprise récente de la construction de logements ; . Une réelle attractivité du marché foncier et immobilier local vis-à-vis des citadins d'origine havraise voire rouennaise ; . Des politiques volontaristes de rénovation du parc ancien ; 	<ul style="list-style-type: none"> . Un parc locatif insuffisamment adapté aux besoins et insuffisant ; . Un parc locatif social insuffisant et concentré sur Pont-Audemer ; . Une offre foncière qui ne correspond pas toujours aux nouvelles attentes ; 	<ul style="list-style-type: none"> . Un contexte favorable pour amplifier une politique d'offre de logements diversifiés et adaptés aux nouvelles populations migrantes ; . Un parc ancien qu'il faut continuer à rénover et à adapter.
Services à la population	<ul style="list-style-type: none"> . Une fonction de centralité assurée par Pont-Audemer . Un maillage des services de proximité à partir de Pont-Audemer et des bourgs intermédiaires : Beuzeville, Cormeilles, Montfort-sur-Risle, Lieurey, Epaignes et Bourneville, Quillebeuf et St-Georges-du-Vivère ; . Une relative proximité des services métropolitains des pôles urbains régionaux 	<ul style="list-style-type: none"> . Un maillage des services de proximité qui présente des carences dans les secteurs de la petite-enfance, les équipements scolaires, l'accès aux équipements sportifs, le rayonnement des équipements culturels, la coordination des services sociaux ; 	<ul style="list-style-type: none"> . Une organisation des services à la population à promouvoir selon trois logiques territoriales complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> - renforcer les fonctions de centralité de Pont-Audemer ; - conforter le maillage des services à partir de Pont-Audemer et les bourgs intermédiaires ; - améliorer l'accès aux équipements métropolitains des pôles urbains majeurs ;
Requalification urbaine	<ul style="list-style-type: none"> . centre-ville de Pont-Audemer riche sur le plan patrimonial et touristique . zone d'attraction forte pour les populations locales. 	<ul style="list-style-type: none"> . les quartiers périphériques de Pont-Audemer mal reliés au centre historique, culturel et commercial. 	<ul style="list-style-type: none"> . requalifier les zones de friches industrielles. . relier les différents espaces d'habitation de l'agglomération de Pont-Audemer.

THEME	ATOUTS	HANDICAPS	ENJEUX
Répartition spatiale des activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> . Une reprise de l'emploi local dans les services aux entreprises et à la personne ; . Des capacités foncières d'accueil existantes ou potentielles importantes ; . Un potentiel d'emplois important sur Pont-Audemer 	<ul style="list-style-type: none"> . Une forte dépendance du Pays par rapport aux pôles d'emplois régionaux périphériques : plus du quart des actifs travaillent à l'extérieur ; . Une insuffisance d'emplois dans les autres cantons 	<ul style="list-style-type: none"> . Conforter la reprise de l'activité par une politique concertée d'accueil des entreprises à l'échelle du Pays ; . Privilégier une répartition équilibrée de l'emploi sur l'ensemble du territoire ;
Industrie	<ul style="list-style-type: none"> . La présence d'un tissu industriel sur le bassin d'emploi de Pont-Audemer dans les domaines de l'électronique, le cuir/papier, la mécanique, ... 	<ul style="list-style-type: none"> . Insuffisante implication locale des acteurs industriels : faible ancrage local, centres de décisions extérieurs, faible organisation en filières,... 	<ul style="list-style-type: none"> . Mettre en place une politique de développement économique visant à favoriser l'émergence de filières organisées ; . mettre à disposition des entreprises des espaces aménagés et des locaux adaptés à leurs besoins.
Activités tertiaires	<ul style="list-style-type: none"> . Un positionnement géographique favorable aux activités à forte composante logistique ; . Une concentration du tertiaire supérieur à Pont-Audemer lié à l'offre urbaine ; 	<ul style="list-style-type: none"> . Un retard d'emplois tertiaires supérieurs lié à la proximité des pôles métropolitains voisins ; 	<ul style="list-style-type: none"> . Développer des pôles de compétences autour de la logistique ; . Renforcer l'attractivité des activités tertiaires supérieures à partir de Pont-Audemer ;
Commerce	<ul style="list-style-type: none"> . Une dynamique commerciale locale structurée à partir de Pont-Audemer ; 	<ul style="list-style-type: none"> . Un risque d'évasion commerciale au bénéfice des pôles métropolitains voisins à défaut de renouvellement des enseignes locales ; . Un maillage du petit commerce de proximité fragilisé ; 	<ul style="list-style-type: none"> . Renforcer le pôle commercial de Pont-Audemer ; . Maintenir le petit commerce dans les bourgs intermédiaires ;
Artisanat	<ul style="list-style-type: none"> . Un accroissement du nombre d'entreprises artisanales sur le Pays ; . Un secteur du BTP dynamique en lien avec l'attractivité résidentielle du Pays et son positionnement de barycentre ; . Une implantation diffuse des entreprises artisanales sur l'ensemble du territoire ; 	<ul style="list-style-type: none"> . Des fragilités internes liées aux difficultés d'embauches, de formations et de transmission des entreprises ; 	<ul style="list-style-type: none"> . Un secteur porteur d'emplois et garant d'une occupation équilibrée sur l'ensemble du territoire à conforter par des politiques d'accompagnement ciblées et à développer à l'échelle du Pays ;

THEME	ATOUS	HANDICAPS	ENJEUX
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> . Un secteur agricole dynamique qui représente 10% des emplois du Pays ; . Une politique d'aide à l'installation et à la modernisation des exploitations respectueuse de l'environnement ; 	<ul style="list-style-type: none"> . Insuffisante valorisation et de diversification locale des productions ; . Contraintes environnementales accrues ; . Des difficultés à développer l'emploi et la salariat en agriculture ; 	<ul style="list-style-type: none"> . Privilégier les démarches de valorisation des productions locales : transformation, commercialisation,... . Renforcer les actions de préservation de l'environnement ; . Poursuivre les actions de maintien et de transmission des exploitations agricoles ;
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> . Des richesses patrimoniales naturelles et bâties propices au développement d'un tourisme vert et itinérant notamment les activités de randonnée sous toutes ses formes ; . Des capacités d'hébergements ruraux développées et des animations touristiques bien amorcées à l'échelle du Pays ; . Un positionnement géographique favorable pour privilégier le court séjour à destination des clientèles urbaines de proximité : pôles urbains régionaux et région parisienne ; 	<ul style="list-style-type: none"> . Une identité touristique insuffisamment affirmée à l'échelle du pays ; . L'absence de pôle touristique majeur ; . Des animations touristiques parfois trop cloisonnées ; . Des carences en matière d'offre d'hébergements : hébergement de groupes, hôtellerie... . Une insuffisance de produits touristiques intégrés : hébergement-restauration-activités ; 	<ul style="list-style-type: none"> . Mettre en place une stratégie de développement touristique complète à l'échelle du Pays visant à mettre en avant des thématiques spécifiques à Risle-Estuaire, . Mettre en place des infrastructures touristiques : équipements et hébergements ; . Proposer un dispositif d'animation partagée et de mise en réseau qui permet de s'inscrire dans les logiques touristiques régionales; . Elaborer des produits touristiques commercialisables ;

B- Enjeu de mobilisation des acteurs grâce à la démarche de projet du Pays

La démarche de Pays suppose par définition une appropriation la plus large possible par l'ensemble des élus et acteurs locaux d'un projet de territoire partagé.

Dans le cadre de la CIAU, le Pays a déjà permis de fédérer les élus et certaines catégories socioprofessionnelles. La CIAU apparaît aujourd'hui comme un lieu reconnu de réflexions et de débats à l'échelle du Pays. Elle a permis aux élus de se connaître et de travailler ensemble. C'est également un partenaire important auprès des communes et communautés de communes en tant qu'instance instructrice des dossiers s'inscrivant dans les dispositifs du contrat de Plan ou des fonds européens. Par ailleurs, les appels à projets développés par le Pays ont été producteurs d'effets induits sur le renforcement de l'intercommunalité de proximité.

Cependant, le Pays est loin d'être aujourd'hui considéré par les élus comme un lieu de décision politique où s'élabore une véritable stratégie de développement. Par ailleurs, la mobilisation des socioprofessionnels ou de la population autour du Pays apparaît insuffisante.

Enfin, la démarche de Pays ne sera pleinement efficace que lorsque les diverses intercommunalités de proximité seront en capacité d'impulser et de relayer sur le terrain les actions du Pays.

Force est de constater que si les six cantons sont aujourd'hui organisés en communautés de communes, le degré d'avancement de cette coopération intercommunale apparaît aujourd'hui contrasté selon les cas. La logique d'adhésion à un projet communautaire global est loin d'être acquise partout.

L'association des acteurs grâce à la contribution du Conseil de Développement dans l'écriture de la présente charte constitue une première réponse à cet enjeu de mobilisation des acteurs locaux autour de Risle Estuaire 2010.

Partie II

Objet de la Charte de Pays et principes de mise en œuvre

A- Objet de la Charte

La Charte de territoire a pour fonction de :

- décliner le « Pays Risle Estuaire souhaité » à l'horizon des dix prochaines années ;
- engager les parties prenantes à fonder leurs actions respectives sur le Pays en conformité avec les orientations stratégiques contenues dans la présente Charte ;
- servir de cadre à l'élaboration de conventions entre le Pays Risle Estuaire et ses partenaires.

Le périmètre du Pays de Risle Estuaire comprend les communautés de communes suivantes :

- la Communauté de communes du canton de Beuzeville
- la Communauté de communes du canton de Cormeilles
- la Communauté de communes du canton de Montfort-sur-Risle ("Val de Risle")
- la Communauté de communes du canton de Pont-Audemer
- la Communauté de communes du canton de Quillebeuf-sur-Seine
- la Communauté de communes du canton de Saint Georges du Vièvre ("Vièvre-Lieuvin")

B Les principes de mise en oeuvre

Les orientations stratégiques que se fixent les acteurs du développement du Pays Risle Estuaire à travers la définition de la Charte impliquent la prise en compte de principes et de « valeurs partagées » quelles que soient les actions sectorielles envisagées :

La recherche permanente d'inscription des actions futures selon une cohérence territoriale et globale. Le Pays est le lieu où se met en œuvre « un projet au service du territoire » et non l'addition de mesures sectorielles déconnectées les unes des autres.

Le renforcement de la solidarité territoriale au travers de chacune des actions du Pays.

L'association dans la durée de l'ensemble des acteurs locaux au sein du Conseil de Développement, garant de mobilisation des acteurs du Pays.

La recherche systématique de partenariats avec d'autres territoires gage d'un esprit d'ouverture et d'une efficacité accrue des politiques.

La volonté de renforcer la reconnaissance du Pays tant en interne qu'en externe par une politique de communication appropriée des actions et la défense des intérêts du territoire notamment dans la mise en œuvre des politiques régionales.

L'application du principe de subsidiarité comme mode de mise en œuvre des actions du Pays selon lequel le portage des actions doit se faire au niveau le mieux adapté. En conséquence, il s'agit de définir systématiquement les fonctions devant être assurées par la structure animatrice du Pays par rapport aux communautés de communes et autres acteurs impliqués. Indépendamment des axes de travail retenus, ces fonctions pourront se décliner selon un mode d'intervention graduel allant d'un simple travail **d'observation et de suivi, de réflexion ou de représentation**, à des actions de **coordination ou de soutien ponctuel**, voire au **portage direct d'actions**.

La mise en place d'outils d'évaluation en vue de mesurer l'impact des actions sectorielles sur leur contribution respective à la traduction concrète des orientations de la Charte. Ces procédures pourront être mise en œuvre en cours et en fin de programme selon des critères qui restent à définir.

Partie III

La Stratégie de développement du Pays Risle Estuaire

A- Présentation schématique de la stratégie

La stratégie de développement est structurée à partir de trois niveaux de lecture :

- **les quatre orientations fondamentales** constituent l'ossature sur laquelle repose le scénario voulu par les acteurs de développement de Risle Estuaire. Elles constituent l'image et l'objectif du territoire à atteindre au terme des dix prochaines années.
- **les huit domaines stratégiques** constituent les champs d'action que les acteurs du Pays entendent privilégier pour parvenir aux objectifs formalisés par les orientations fondamentales. Ces domaines sont, en quelque sorte, le « chemin » que les acteurs souhaitent emprunter pour parvenir à concrétiser le scénario voulu de développement.
- **Les axes de travail** décrivent et illustrent les formes d'actions qu'il est possible d'engager à l'échelle du Pays dans les domaines retenus comme prioritaires. La description de ces axes répond avant tout à une exigence de pédagogie. Un programme d'actions sera établi séparément dans le cadre des conventions particulières entre le Pays et ses partenaires.

Le tableau ci-après retranscrit l'articulation générale entre les quatre orientations fondamentales, les huit domaines stratégiques et les vingt trois axes de travail.

ORIENTATIONS	DOMAINES STRATEGIQUES D'INTERVENTION	AXES DE TRAVAIL
<p><i>I- UN TERRITOIRE REMARQUABLE PAR SES RICHESSES NATURELLES ET PATRIMONIALES PRESERVEES ET VALORISEES</i></p>	<p>1-1 • Protéger et valoriser les patrimoines naturels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les paysages et les milieux humides • Une politique globale de préservation et de gestion de l'eau
<p><i>II- UN TERRITOIRE ATTRACTIF EN CAPACITE D'ACCUEILLIR DANS DES CONDITIONS OPTIMALES DE NOUVEAUX RESIDENTS ET DE NOUVELLES ACTIVITES</i></p>	<p>2-1 • Accompagner l'accueil et le développement des entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La maîtrise qualitative de l'urbanisation • La préservation de l'existant • La maîtrise spatiale de l'urbanisation
<p><i>III- UN TERRITOIRE QUI S'EST FORGE UNE IDENTITE FORTE A PARTIR DE LAQUELLE SE DEVELOPPENT DE NOUVELLES RICHESSES LOCALES</i></p>	<p>2-2 • Favoriser l'accès à l'emploi par la formation, qualification et sensibilisation des acteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La compétitivité des espaces d'accueil économique • L'animation économique locale et les services aux entreprises
<p><i>III- UN TERRITOIRE QUI S'EST FORGE UNE IDENTITE FORTE A PARTIR DE LAQUELLE SE DEVELOPPENT DE NOUVELLES RICHESSES LOCALES</i></p>	<p>2-3 • Améliorer le niveau de services à la population</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'adéquation de l'offre de formation au besoin du tissu économique • L'accompagnement des entreprises dans la gestion des ressources humaines
<p><i>III- UN TERRITOIRE QUI S'EST FORGE UNE IDENTITE FORTE A PARTIR DE LAQUELLE SE DEVELOPPENT DE NOUVELLES RICHESSES LOCALES</i></p>	<p>3-1 • Valoriser le potentiel touristique de Risle-Estuaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration de l'offre de logement • L'offre de transports • L'offre de services "socio-culturels" et d'insertion • L'offre de services marchands de proximité
<p><i>IV- UN TERRITOIRE QUI S'ORGANISE POUR CONDUIRE SON PROJET DE DEVELOPPEMENT</i></p>	<p>3-2 • Identifier et animer quelques filières économiques spécifiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'affirmation d'une identité touristique de Pays • Le développement d'infrastructures touristiques • L'élaboration d'une véritable stratégie commerciale • La promotion et l'animation touristique
<p><i>IV- UN TERRITOIRE QUI S'ORGANISE POUR CONDUIRE SON PROJET DE DEVELOPPEMENT</i></p>	<p>4- Animer le territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La valorisation de productions agricoles de terroirs • Le développement d'activités à forte composante logistique • La valorisation des secteurs économiques traditionnels
<p><i>IV- UN TERRITOIRE QUI S'ORGANISE POUR CONDUIRE SON PROJET DE DEVELOPPEMENT</i></p>	<p>4- Animer le territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • structuration • gestion et suivi • communication

B- Quatre orientations fondamentales pour un Pays Risle Estuaire 2010

I- UN TERRITOIRE REMARQUABLE PAR SES RICHESSES NATURELLES ET PATRIMONIALES PRESERVEES ET VALORISEES

Le diagnostic qui a été réalisé confirme, s'il en était besoin, que le territoire de Risle Estuaire présente des atouts environnementaux remarquables, parfois insuffisamment reconnus

Toutefois, peut-être plus qu'ailleurs, ces atouts environnementaux sont particulièrement exposés. Les infrastructures de desserte au sein et en périphérie du pays, la proximité de pôles urbains et industriels majeurs (Le Havre et Rouen notamment), les pressions urbaines auxquelles est soumise une part grandissante du territoire, les dynamismes agricoles, ... s'ils constituent autant d'atouts pour le développement de notre pays, n'en demeurent pas moins des facteurs potentiels de fragilisation pour la qualité et la pérennité des sites.

De fait, la préservation et la valorisation d'un environnement de grande qualité au cœur d'un territoire urbain et économique aussi puissant que celui de l'Estuaire de la Seine, constitue pour le pays Risle Estuaire une orientation fondamentale. Cette orientation passe par :

- Ø des actions offensives en matière de protection de certains espaces ou ressources,
- Ø la capacité à construire une base consensuelle stable et durable entre des intérêts parfois divergents : pratiques agricoles, développement économique et résidentiel, valorisation touristique, préservation des caractéristiques environnementales remarquables, ...
- Ø la capacité à maîtriser quantitativement et qualitativement les urbanisations nouvelles : intégration paysagère et urbaine des opérations, ...
- Ø la valorisation d'éléments patrimoniaux aujourd'hui peu ou pas connus ou reconnus.
- Ø l'occasion de renforcer, autour de sa qualité environnementale, l'identité interne et externe de Risle Estuaire, ...

Cette orientation suggère d'intervenir dans deux domaines stratégiques :

1-1 Protéger et valoriser les patrimoines naturels

1-2 Protéger et valoriser les espaces urbanisés et le patrimoine bâti

II- UN TERRITOIRE ATTRACTIF EN CAPACITE D'ACCUEILLIR DANS LES CONDITIONS OPTIMALES DE NOUVEAUX RESIDENTS ET DE NOUVELLES ACTIVITES

Risle Estuaire est et doit rester un pays attractif, tant d'un point de vue résidentiel qu'économique. Sa situation géographique au cœur de « Normandie métropole », c'est à dire en connexion directe avec les pôles de Rouen, le Havre, et dans une moindre mesure Caen, lui attribue en effet une vocation d'accueil incontestable :

Nous souhaitons clairement valoriser et renforcer cette vocation d'accueil dans la mesure où elle s'inscrit dans une démarche équilibrée qui préserve le territoire et assure les conditions optimales d'épanouissement pour les habitants et les entreprises.

De fait, notre démarche se veut « offensive » ; le pays Risle Estuaire doit être attractif, bien sûr parce que bien positionné par rapport aux pôles régionaux, mais aussi et surtout parce qu'il sait préserver son identité et son cadre de vie, parce qu'il offre un niveau de services performant et maillé sur l'ensemble du territoire, parce qu'il est à l'écoute de ses habitants et de ses entreprises, ...

« Renforcer l'attractivité économique et résidentielle du pays » signifie donc :

- Ø développer la notion de « services », dans de multiples domaines et à destination à la fois des entreprises et des habitants ;
- Ø se donner les moyens d'observation pour anticiper et maîtriser les risques de développements déséquilibrés et porteurs de dégradations sociales et territoriales

Cette orientation appelle des interventions prioritaires dans trois domaines stratégiques :

2-1 Accompagner l'accueil et le développement des entreprises

2-2 Favoriser l'accès à l'emploi par la formation, la qualification et la sensibilisation des acteurs économiques

2-3 Améliorer le niveau de services à la population

III- UN TERRITOIRE QUI S'EST FORGE UNE IDENTITE FORTE A PARTIR DE LAQUELLE SE DEVELOPPENT DE NOUVELLES RICHESSES LOCALES

Enfin, il s'avère que les caractéristiques environnementales, géographiques, socio-économiques et culturelles de Risle Estuaire attribuent à ce territoire des potentialités particulières de développement dans certains secteurs d'activités. Il semble donc pertinent d'organiser un appui spécifique à des logiques de filières. Quelques directions préférentielles semblent s'affirmer aujourd'hui :

- Ø la valorisation du potentiel touristique de Risle-Estuaire
- Ø la valorisation de productions agricoles de terroir
- Ø la promotion de secteurs d'activités locaux
- Ø la valorisation d'un positionnement autorisant le développement d'activités à forte composante logistique

Par ailleurs il doit s'agir de renforcer la cohésion du pays par l'affirmation d'identités locales reconnues et par la densification des relations entre acteurs privés, publics et institutionnels.

Cette orientation suggère de travailler prioritairement dans deux domaines stratégiques :

3-1 Valoriser le potentiel touristique de Risle Estuaire

3-2 Identifier et animer quelques filières économiques spécifiques (agriculture, logistique, industrie)

IV- UN TERRITOIRE QUI S'ORGANISE POUR CONDUIRE SON PROJET DE DEVELOPPEMENT

Cette orientation transversale correspond à la nécessité :

- Ø d'animer et de gérer le programme de développement
- Ø d'apporter aux porteurs de projets l'assistance technique nécessaire

La mise en œuvre des orientations ci-avant mentionnées passe par un renforcement de la structure animatrice du Pays. Conformément à la Loi, trois formes de portage institutionnel s'avèrent possibles :

- la fédération des six communautés de communes (par le biais de conventions de délégations réciproques) ;
- la création d'un Syndicat mixte
- la constitution d'un Groupement d'Intérêt Public de Développement Local.

Animer le territoire :

- 4-1 Structurer**
- 4-2 Gérer et suivre le programme d'action**
- 4-3 Communiquer**

Carte à insérer « Traduction spatiale des enjeux de la stratégie de développement »

C- Huit domaines stratégiques d'intervention

I - « UN TERRITOIRE REMARQUABLE PAR SES RICHESSES NATURELLES ET PATRIMONIALES PRESERVEES ET VALORISEES »

1.1 – Protéger et valoriser les patrimoines naturels

Cadre général et défis à relever :

La protection et la valorisation des patrimoines naturels de Risle Estuaire à déjà donné lieu à des recherches et à la mise en œuvre de diverses actions :

- Ø mise en application de mesures agri-environnementales : prairies humides primées,
- Ø restauration des vergers hautes tiges,
- Ø volet paysager de l'Opération Groupée Patrimoine : plantation de haies traditionnelles, alignements d'arbres, restauration de mares, ...
- Ø réalisation d'études hydrologiques,...

Aujourd'hui, l'intervention du pays doit certainement aller plus loin et surtout doit aller dans le sens d'une mise en perspective globale des multiples facteurs qui interviennent sur la qualité des espaces naturels et leur pérennité :

- Ø les contraintes de l'économie agricole,
- Ø les impacts des urbanisations
- Ø les altérations environnementales, notamment en ce qui concerne l'eau
- Ø les paysages,
- Ø réalisation d'un Plan de Gestion Global de l'Estuaire ...

Dans ce domaine, notons qu'une convention sera signée avec le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande afin de préciser les termes d'un indispensable partenariat.

Axes de travail :

Ø VALORISER ET PRESERVER LES PAYSAGES ET LES MILIEUX HUMIDES

Cet axe général de travail comprend notamment :

- Des initiatives visant à mieux **reconnaître et valoriser les entités paysagères** de Risle-Estuaire (bocage, vallées, zones humides, plateaux, coteaux, forêts, ...) tels que la mise en œuvre d'un « Plan Paysage », le développement d'actions de sensibilisation à l'environnement et aux patrimoines en direction des acteurs économiques et de la population.
- Des actions de **suivi et d'accompagnement des dispositifs de protection** existant sur certains sites (Natura 2000 dans le Marais Vernier par exemple)
- Des actions favorisant la **gestion concertée et l'entretien des espaces remarquables** (bocage, vallées, zones humides, plateaux, coteaux, forêts, rivières, berges de la Seine notamment falaises...) tels l'adaptation du volet environnemental des CTE aux spécificités de Risle-Estuaire, contribuer à la valorisation de la ressource forestière à l'échelle du Pays, l'élaboration d'un guide d'entretien.....
- **Aménager la zone des Etangs** (Pont-Audemer, St Germain, Toutainville) **et les ballastières** de Manneville et du canton de Montfort.

Ø ELABORER UNE POLITIQUE GLOBALE DE PRESERVATION ET DE GESTION DE L'EAU

Compte tenu des problèmes rencontrés, la question de l'eau constitue un axe de travail à part entière. Devront y être abordés les questions des eaux de ruissellement, des réseaux d'eau potable, des pollutions.

Cet axe général de travail correspond notamment à :

- La mise en place d'**outils de gestion de la ressource** tels que l'élaboration d'un SAGE sur Risle-Estuaire ou de Contrats ruraux sur les bassins versants.
- Développer des actions visant à **concilier le développement d'activités avec la préservation de la ressource** tels que la mise en place de CTE collectif pour mener des actions de lutte contre le ruissellement et les inondations, les actions visant à limiter les rejets des activités agricoles et industrielles.
- **Aménagement et gestion des habitats et des richesses halieutiques** tout en permettant l'expansion des crues.

1.2 – Protéger et valoriser les espaces urbanisés et le patrimoine bâti

Cadre général et défis à relever :

Les dernières évolutions démographiques attestent que Risle Estuaire connaît un véritable intérêt de la part d'un nombre grandissant de ménages souhaitant bénéficier à la fois d'un cadre de vie agréable et d'une relative proximité des grands pôles urbains et d'emplois régionaux.

Par ailleurs, Risle Estuaire est riche d'un parc ancien de logements ou de bâti traditionnel qui fait l'objet depuis quelques années d'une politique volontariste de réhabilitation et de mise aux normes à l'échelle du Pays.

La valorisation des espaces urbanisés s'inscrit, ici, dans la perspective d'une politique territoriale de l'habitat du Pays Risle Estuaire qui pourrait progressivement se mettre en place. Le principe retenu à ce jour est de travailler prioritairement à la mise en valeur du patrimoine bâti et à la mise en place de dispositifs d'assistance aux communes et aux Communauté de communes en matière d'aménagement et de qualité urbaine.

Par ailleurs, le pays pourrait, dans un second temps aborder les questions de maîtrise foncière et de planification, dans le cadre notamment de procédures de type « schéma de cohérence ».

Axes de travail :

Ø LA MAITRISE QUALITATIVE DE L'URBANISATION

Cet axe de travail suggère une assistance du Pays au bénéfice des communes et communautés de communes pour améliorer la qualité urbaine des villages, c'est à dire la qualité architecturale des constructions neuves et des opérations de réhabilitation, l'intégration urbaine et paysagère des nouvelles opérations, ... Ces actions pourraient se traduire par :

- l'élaboration d'un **guide de référence de la qualité architecturale** à préconiser pour les nouvelles constructions (bâtiments d'habitation, bâtiments d'activités, bâtiments publics...);
- La **mise à disposition de moyens et de conseils** pour faire respecter cette qualité architecturale
- La **prise en compte des exigences paysagères** dans les politiques d'urbanisation dans le prolongement des actions inscrites dans la Charte paysagère du PNR ;
- L'incitation aux **échanges d'expériences** et à la **mutualisation de moyens** entre les communes et les communautés de communes pour favoriser des aménagements de qualité.

Ø LA PRESERVATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE L'EXISTANT

En tout premier lieu, cet axe de travail implique la poursuite du travail engagé en matière de réhabilitation du patrimoine bâti. Dans le même esprit, des initiatives dans des champs d'actions complémentaires appellent à être renforcées. Ces axe de travail pourra se traduire par :

- La mise en place d'une **OPAH de Pays dotée d'un volet patrimonial** important ;
- La **mise à disposition de moyens et de conseils** pour garantir la qualité des opération de réhabilitation (conseils d'architecte.....) ;
- La prise en compte des **opérations de restauration et de sauvegarde du patrimoine rural** dans la stratégie de promotion touristique ;
- Le développement d'**actions de formation et d'insertion** autour des activités de restauration et de réhabilitation.

Ø POUR UNE MAITRISE SPATIALE DE L'URBANISATION

Il s'agit d'inciter les communes et communautés de communes à anticiper davantage les évolutions futures des degrés et des formes d'urbanisation, notamment par la revitalisation des centres-bourgs et la limitation de l'étalement urbain. Cela peut se traduire par :

- **Inciter** les communes à se doter de **documents d'urbanisme (PLU,...)** ;
- Une meilleure **prise en compte des contraintes environnementales** dans la définition des zones à urbaniser ;
- La **mise à disposition de moyens et de conseils** pour aider les collectivités dans leurs prévisions et projets d'urbanisation (outils d'observation...) ;
- Définir une **politique territoriale de l'habitat** permettant d'éviter l'étalement urbain et le mitage.
- **Reconquérir les friches industrielles** en accordant une attention particulière à la préservation d'éléments patrimoniaux.

Ø POUR UNE REQUALIFICATION URBAINE DE L'AGGLOMERATION DE PONT-AUDEMER

- Requalifier les liaisons entre les différentes composantes de l'agglomération, voire rebâtir la ville là où elle ne correspond plus aux attentes et aux besoins des habitants.
- Réaménager les quartiers Ouest de Pont-Audemer et de St Germain
- Réaménager les espaces de liaisons entre les quartiers Ouest et Est de Pont-Audemer pour permettre aux habitants d'accéder aux équipements et aux services.

II- « UN TERRITOIRE ATTRACTIF EN CAPACITE D'ACCUEILLIR DANS LES CONDITIONS OPTIMALES DE NOUVEAUX RESIDENTS ET DE NOUVELLES ACTIVITES »

2.1 – Accompagner l'accueil et le développement des entreprises

Cadre général et défis à relever :

En matière de développement économique, les initiatives engagées jusqu'à présent se sont avérées performantes en matière de maintien et renforcement des activités existantes (tissu agricole, artisanal, commercial, ...).

Malgré une progression récente des emplois ces dernières années, Risle Estuaire apparaît dépendant des pôles économiques extérieurs, notamment à deux titres :

- l'offre d'emplois locaux est inférieure au nombre d'actifs (8 emplois pour 10 actifs) ;
- la plupart des grands établissements industriels présents apparaissent faiblement ancrés au territoire de par la faiblesse de la sous-traitance locale et la prédominance des centres de décisions économiques extérieurs.

Cependant, la répartition des emplois du Pays laisse apparaître une structuration cohérente car organisée à partir du pôle de Pont-Audemer, qui regroupe 40% de l'emploi total. Par ailleurs, la bonne accessibilité du territoire (Autoroutes A 13, A29, future A28, Ponts de Normandie et Tancarville), et la proximité de trois pôles économiques régionaux (Rouen, Caen, le Havre à moins d'une heure) constituent des atouts essentiels en terme d'attractivité économique du territoire.

En conséquence, le pays souhaite conforter cette reprise d'activité industrielle et de services par la mise en place d'une politique concertée d'accompagnement et d'accueil des entreprises à l'échelle du Pays. Il s'agit, d'une part, de travailler sur les sites d'accueil et, d'autre part, d'assurer une animation et un soutien au tissu local en vue notamment de favoriser un meilleur ancrage des entreprises au territoire.

Axes de travail :

Ø AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ESPACES D'ACCUEIL ECONOMIQUE

Cet axe de travail suggère plusieurs niveaux d'intervention :

- Poursuivre la réflexion, déjà engagée, concernant la desserte du pays Risle Estuaire et son positionnement concurrentiel. Sur ce point, la nécessité d'une **meilleure accessibilité de la région de Pont-Audemer par l'A13** est affirmée. Les conditions optimales de cette amélioration restent à être débattues (plusieurs hypothèses d'échangeurs).
- **Coordonner l'offre foncière économique** à l'échelle du Pays en terme de stratégie d'aménagement et de commercialisation et s'assurer d'une desserte satisfaisante des espaces économique en matière de Technologies de l'information, notamment par la mise en place de liaisons à haut débit pour le transfert de données ;
- Développer les actions de promotion et de coordination des zones d'activité en tenant compte des réflexions engagées dans le cadre de la **ZIPEC**.
- Créer une **zone à vocation logistique** à l'échelle du pays.

Ø DEVELOPPER L'ANIMATION ECONOMIQUE LOCALE ET LES SERVICES AUX ENTREPRISES

L'idée générale de cet axe de travail serait de créer ce que l'on pourrait appeler une « **plate-forme économique locale** » qui permettrait de **coordonner les actions économiques** des communautés de communes et de développer une stratégie plus « offensive » d'animation du tissu local en menant des actions visant à :

- Développer des services pour améliorer la performance des entreprises tels que :

- Implication plus opérationnelle dans un certain nombre d'actions collectives précises : transferts de technologies, démarches autour de la « Qualité », collecte et traitement des déchets industriels banaux, requalification des zones d'activités, ...
- Actions d'analyse et de prospective sur quelques filières économiques susceptibles d'être développées localement (voir domaine n°3-2).

- Elargir et renforcer l'ancrage des entreprises existantes et à favoriser l'implantation de nouvelles entreprises :

- Présence sur le terrain, recensement des difficultés rencontrées et des besoins des entreprises, constitution et animation de clubs d'entreprises ;
- Assistance aux créateurs d'entreprises (pépinière et immobilier d'entreprises) ;

- Concevoir une politique résidentielle adaptée aux besoins des salariés.

Ø CREER DE NOUVEAUX ESPACES D'ACCUEIL POUR LES ENTREPRISES

- Optimiser les conditions d'accueil des entreprises notamment :
 - renforcer la zone d'activités St Ulfrant et créer l'écopôle de Normandie.
 - créer des locaux adaptés aux besoins des entreprises.
 - créer des équipements pour accueillir entreprises et créateurs.

2.2 – Favoriser l'accès à l'emploi par la formation, la qualification et la sensibilisation des acteurs économiques

Cadre général et défis à relever :

L'enjeu de l'insertion sociale et professionnelle revêt une certaine acuité pour le pays Risle Estuaire. De nombreux indicateurs attestent en effet d'une situation difficile. D'une part, malgré une amélioration récente de la situation locale de l'emploi, le taux de chômage demeure supérieur aux moyennes régionale et nationale avec une forte proportion de jeunes demandeurs d'emploi, de chômeurs de longue durée et de femmes. D'autre part, le niveau de qualification est sensiblement inférieur à la moyenne régionale.

Le domaine d'intervention du pays dans cette problématique doit s'orienter sur la recherche de dispositifs permettant une meilleure « employabilité » au sein du territoire ; c'est à dire un travail sur l'offre de formation et plus largement sur l'ensemble des démarches permettant une meilleure adéquation locale entre offre et demande d'emplois. Cette approche est à rapprocher de l'initiative de mise en place de la « plate-forme économique locale ».

Axes de travail :

Ø FAVORISER L'ADEQUATION DE L'OFFRE LOCALE DE FORMATION AVEC LES BESOINS DU TISSU ECONOMIQUE

L'accroissement de l'offre de formation locale doit pouvoir s'envisager à différents niveaux :

- **L'accompagnement aux projets** de formations courtes supérieures (sections de BTS notamment) et l'animation d'un réseau local des établissements de formation ;
- Une meilleure **valorisation** de l'offre de **formations existantes** dans le Pays (délocalisations, montage de formations « sur-mesure » en fonction des besoins locaux, ...) et hors Pays (informations, conditions d'accès,...) ;
- Le développement de la **formation continue** (formation des salariés en entreprise, renforcer les liens entre entreprises et offreurs de formation,...).
- Améliorer la promotion et la diffusion de l'offre de formation locale et des formations situées en dehors du Pays.
- Mettre en place un observatoire local de l'emploi et de la formation.

Ø L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Plusieurs pistes de travail doivent pouvoir structurer et nourrir cet axe. On peut évoquer :

- Un travail spécifique auprès des entreprises locales concernant le **recrutement** et la **transmission** (groupement d'employeurs en matière agricole par exemple)
- Une réflexion sur l'opportunité de **coordonner**, de développer, voire de renforcer l'action des **structures d'insertion professionnelle** (chantiers école par exemple)
- Une réflexion sur le rôle potentiel du pays en matière d'accompagnement des personnes en difficultés notamment l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ou des femmes et de son extension à l'ensemble du territoire.

2.3 – Améliorer le niveau de service à la population

Cadre général et défis à relever :

Risle Estuaire s'inscrit dans une dynamique d'accueil résidentiel qui s'affirme notamment depuis la réalisation du pont de Normandie. Au delà de l'importance de pouvoir préserver la qualité du cadre de vie (première orientation de cette charte), cette attractivité de situation ne peut être valorisée que si le pays est en mesure d'offrir à ses habitants un niveau de services satisfaisant dans un certain nombre de domaines de la vie quotidienne.

Or, le champ des services à la population est extrêmement large et le jeu des acteurs en présence souvent complexe : logement, action sociale, enseignement, activités péri-scolaires, sport et culture, commerces, services administratifs et financiers, ...

Par ailleurs, l'objectif global d'élévation de l'offre de services est certainement celui qui peut potentiellement être le plus impliquant en termes financiers (investissements lourds en terme d'équipements, fonctionnement, ...).

Nous souhaitons donc que l'intervention du pays soit lisible et ciblée.

D'une part, l'offre de services doit s'exprimer selon trois logiques territoriales :

- Conforter le maillage des services de proximité sur l'ensemble du territoire à partir de Pont-Audemer et des bourgs intermédiaires : mise en réseau et répartition harmonieuse des services ;
- Renforcer le rayonnement des équipements structurants de Pont-Audemer sur l'ensemble du territoire : améliorer les conditions d'accessibilité ;
- Rechercher des complémentarités et l'accès aux équipements métropolitains des pôles urbains majeurs (Rouen, Le Havre).

D'autre part, il s'agit de préciser les domaines que le Pays choisit de traiter en priorité mais aussi et surtout le rôle qu'il pourrait tenir aux côtés des communautés de communes et des autres acteurs institutionnels.

Axes de travail :**Ø AMELIORATION DE L'OFFRE DE LOGEMENT**

Comme beaucoup de secteurs à dominante rurale mais soumis à des pressions péri-urbaines, Risle Estuaire souffre d'une certaine inadéquation entre offre et demande sur le marché du logement. C'est pourquoi une politique territoriale de l'habitat à l'échelle du Pays Risle Estuaire est en cours d'élaboration. Des actions pourraient être engagées dans les directions suivantes :

- Favoriser la **diversification de l'offre** (locatifs, intermédiaires, sociaux, personnes à revenus modestes, opérations accession/réhabilitation,...)
- Développer des **outils d'observation et de promotion** du marché du logement .
- Privilégier la **programmation d'opérations d'habitat groupé** pour dégager des économies d'échelle et limiter le mitage de l'espace.

Ø L'OFFRE DE TRANSPORTS

En 1996, la CIAU s'est engagée dans l'élaboration d'un schéma des transports. Les orientations et déclinaisons programmatiques de ce schéma sont progressivement mises en place. Parmi, les principaux « dossiers » à venir, on peut évoquer :

- la nécessité de conforter le rôle central de Pont-Audemer (aménager la gare en gare routière notamment).
- la question du désenclavement des communes rurales les plus excentrées qui nécessite une offre de transport adaptée à des besoins souvent très ponctuels.
- le développement de liaisons du Pays vers l'extérieur notamment le renouvellement des politiques tarifaires en direction de Rouen ou la mise en place d'un service de rabattement vers Bernay pour la desserte en direction de Paris.
- Renforcer l'information et la promotion des lignes de transport collectif.

Ø L'OFFRE DE SERVICES SOCIO-CULTURELS ET L'INSERTION

Quatre domaines sont aujourd'hui pressentis comme susceptibles de donner lieu à des investigations plus poussées :

- Les services médico-sociaux, avec une réflexion sur le **rôle central de l'hôpital de Pont-Audemer**, sur les dispositifs (à coordonner éventuellement) de maintien à domicile des personnes âgées, sur les conditions de développement de l'offre libérale médico-sociale ;
- Coordonner les politiques d'insertion pour favoriser une prise en charge globale des publics en insertion.
- Les services éducatifs et péri-scolaires, avec notamment une réflexion sur l'intérêt d'une **coordination** des initiatives prises en matière de **garde et d'activités éducatives ou ludiques péri-scolaires** ;
- Les services **culturels et de loisirs**, avec notamment une réflexion et des actions visant à renforcer le rayonnement et l'impact des **équipements de centralité** rénovés et aménagés (le Théâtre « L'ECLAT », le Musée Canel, l'Ecole de musique), et ceux à créer (médiathèque de Pont-Audemer notamment) sur l'ensemble du Pays. Il s'agit également de privilégier la coordination des **animations et des diffusions culturelles** au sein du pays (soutien et coordination des projets locaux, ajustement calendaire des manifestations ...).

Ø L'OFFRE DE SERVICES MARCHANDS DE PROXIMITE

Les pistes de travail concernant cet axe sont notamment :

- Le maintien des commerces de première nécessité,
- L'**animation du tissu** existant, notamment dans les **bourgs intermédiaires** afin d'inciter et accompagner le cas échéant des actions collectives (Beuzeville, Cormeilles, Epaignes, St Georges, Lieurey, Montfort, Quillebeuf, Bourneville...),
- Une réflexion sur l'opportunité et les moyens de favoriser le renforcement de **l'offre commerciale de centralité**

III- «UN TERRITOIRE QUI S'EST FORGE UNE IDENTITE FORTE A PARTIR DE LAQUELLE SE DEVELOPPENT DE NOUVELLES RICHESSES LOCALES»

3.1 – Valoriser le potentiel touristique de Risle Estuaire

Cadre général et défis à relever :

Le tourisme constitue une carte maîtresse dans le développement du territoire. Ce développement s'appuie sur plusieurs facteurs :

- la présence de sites naturels remarquables : l'estuaire, la Seine et le Marais Vernier ;
- l'offre de paysages variés : forêt de Montfort, vallée de la Risle, vallée de la Calonne, paysages de bocage ;
- la présence d'un patrimoine architectural traditionnel important ;
- la proximité de pôles touristiques et de sites reconnus : Honfleur et la côte fleurie, Pont de Normandie, Forêt de Brotonne ;
- la possibilité de capter un volume de clientèle important de par la proximité de grands pôles urbains régionaux et la bonne accessibilité autoroutière du territoire;

Les actions menées dans le cadre de la CIAU entre 1994 et 1999 ont permis que puissent être aidés :

- la création de produits touristiques notamment à partir du thème de la randonnée sous toutes ses formes (balisage de sentiers, offre intégrée de courts séjours, promotion ciblée,...) ;
- le développement d'infrastructures touristiques tels que les hébergements ou la création d'équipements structurants tels que la Maison du Cidre à Cormeilles ;
- le développement de manifestations culturelles (Festival des Mascarets, Spectacle de Saint-Georges, Safari lumière) ou sportives ;

Par ailleurs, le développement des capacités d'hébergement saisonnier font de Risle Estuaire le premier pôle départemental des gîtes ruraux et chambres d'hôtes. Cet accroissement de l'offre s'est accompagné de la mise en réseau des prestataires donnant lieu à la création de nouveaux produits.

Compte tenu de son potentiel, le Pays Risle Estuaire souhaite amplifier sensiblement ses interventions dans le cadre d'une **stratégie globale de développement touristique durable**. Celle-ci englobe :

- l'affirmation d'une identité touristique partagée à l'échelle du Pays ;
- le développement des infrastructures touristiques ;
- une stratégie commerciale et l'animation touristique ;
- l'élaboration d'une stratégie de communication et de promotion du Pays ;

Dans ce domaine, notons qu'une convention sera signée avec le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande afin de préciser les termes d'un indispensable partenariat.

Axes de travail :

Ø L'AFFIRMATION D'UNE IDENTITE TOURISTIQUE DE PAYS

Une activité touristique repose avant tout sur la capacité de proposer une « destination spécifique et compétitive » sur le marché de l'offre. L'ensemble des divers opérateurs du tourisme de Risle Estuaire s'efforcera de **renforcer** les éléments constitutifs de l'**identité touristique du Pays**. Dans l'état actuel des choses, cette identité s'articule autour de trois idées-force :

- la carte « **Nature et Patrimoine** » renvoie au cadre naturel et architectural du territoire et aux activités sportives et de découverte qui lui sont liées : randonnées sous toutes ses formes, sports nautiques, pêche... ; Il s'agit également de se constituer en « espace de villégiature de proximité » à destination des ménages résidant dans les pôles urbains voisins.
- le facteur de la « **Convivialité et de l'authenticité du tourisme vert** » décliné à partir de l'hospitalité des acteurs du Pays (agro-tourisme, petit hôtel à taille humaine, tourisme industriel, gastronomie du terroir, évènements culturels locaux, prestations adaptées à un public familial,...)
- le particularisme « **d'Arrière-pays de la côte normande** » permet de favoriser les fréquentations de court séjour à destination d'une clientèle internationale d'abord attirée par le littoral.

L'affirmation de cette identité sera l'occasion pour le Pays de renforcer le réseau des différents acteurs touristiques par l'animation de rencontres et d'échanges. Elle pourra s'accompagner de réflexions et d'études plus approfondies. En effet, les éléments constitutifs de cette identité sont amenés à s'enrichir et à évoluer en fonction des changements constatés dans les autres domaines d'intervention (cadre de vie, environnement, activités économiques).

Ø LE DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES (EQUIPEMENTS et HEBERGEMENTS)

Le développement des infrastructures doit se faire selon un triple objectif :

- continuité des actions déjà entreprises ;
- qualité des équipements proposés ;
- innovation sur le marché de l'offre touristique.

La dimension du Pays apparaît appropriée pour accompagner les actions qui permettront de :

- **renforcer les pôles émergents** notamment par une politique d'animation : Distillerie de Cormeilles ou équipements urbains de Pont-Audemer (musée, piscine, centre ancien restauré) ;
- **créer et aménager de nouveaux pôles d'activités structurants** tels qu'un Centre d'interprétation des traditions normandes, une base de loisirs nautiques, un centre d'interprétation de l'environnement, une maison des métiers rénovée, ... ;
- **renforcer et diversifier les capacités d'hébergement**, notamment dans le domaine des groupes (campings, gîtes, hôtels, Château de la Motte...) ;
- **poursuivre les activités de pleine nature** et améliorer la qualité (entretien des chemins et des rivières notamment)
- **pérenniser les événements-phare** (Spectacle du Vièvre, Safari Lumière de Cormeilles, Festival des Mascarets...) et promouvoir de nouvelles initiatives d'envergure régionale voire nationale.

Ø ELABORATION D'UNE VERITABLE STRATEGIE COMMERCIALE

C'est une nécessité qui seule peut permettre de faire fonctionner les infrastructures et d'en assurer la pérennité. L'échelle du pays est la bonne échelle d'autant que Risle Estuaire fait déjà partie du réseau des « Pays d'Accueil Touristiques ». Le Pays n'est pas un échelon institutionnel supplémentaire : il génère une dynamique de vente.

Il s'agit donc de continuer et d'amplifier la dynamique déjà engagée sur la constitution de produits touristiques montés à partir des richesses locales.

Proposer des produits « intégrés » signifie que le Pays est en mesure d'offrir une combinaison simultanée et coordonnée de prestations relevant de l'hébergement saisonnier, de la restauration et des centres d'activités ou des itinéraires de découverte. Le montage de ces produits suppose :

De **recenser les services et opérateurs** existants puis de poursuivre la **réflexion sur les thématiques** pouvant constituer des produits **commercialisables** autour de créneaux tels que la randonnée, la pêche, les activités sportives, la découverte de la bio-diversité, les manifestations culturelles, le patrimoine bâti.

Ø LA PROMOTION ET L'ANIMATION TOURISTIQUE

La promotion et l'animation en matière de tourisme constitue un axe de travail déterminant pour Risle Estuaire. Il s'agira, notamment de :

- Renforcer le réseau des prestataires (privés ou associatifs) en proposant des actions collectives ou individuelles d'**accompagnement technique et financier des porteurs de projets**, en développant des campagnes promotionnelles portées par l'ensemble des acteurs, en privilégiant l'échange d'expériences ou des renvois de clientèles,...
- Définir une **stratégie partagée et différenciée de communication et de promotion** à destination des clientèles ciblées (jeunes, personnes âgées, courts-séjours, loisirs de proximité, séjours thématiques culturels ou sportifs,...) en s'appuyant sur le label « Pays d'Accueil », en développant des actions promotionnelles sur les supports adaptés (catalogues, guides nationaux et internationaux, magazines, agences de voyages,...).
- Déterminer les termes d'une **coordination** performante entre les différents **acteurs locaux** de manière à décloisonner les actions . Cette réflexion pourrait aboutir à leur « mise en réseau » en vue de mettre en place un système local d'informations et des démarche commerciales communes .

3.2 – Identifier et animer quelques filières économiques spécifiques

Cadre général et défis à relever :

S'il existe des compétences économiques et industrielles reconnues sur le territoire du Pays Risle Estuaire (papier, cuir, électronique, plasturgie, B.T.P., logistique), ces domaines d'activités ne constituent pas pour autant des filières économiques organisées et structurées. Les principales entreprises paraissent n'avoir guère développé un réseau de partenariat local entre elles ou avec les autres acteurs du Pays

Il s'agit ici de cibler quelques filières économiques spécifiques qui paraissent tout à la fois susceptibles de générer des effets de synergies entre les acteurs économiques déjà implantés à Risle Estuaire et capables d'attirer de nouveaux investisseurs.

Aujourd'hui deux pistes d'actions semblent se dégager : la valorisation des productions agricoles de terroirs et le développement d'un pôle logistique. D'autres secteurs d'activités pourront également faire l'objet d'une attention particulière tels que la filière bois, les technologies liées à la protection de l'environnement ou le secteur électronique.

Axes de travail :

Ø LA VALORISATION DE PRODUCTIONS AGRICOLES DE TERROIRS

L'agriculture représente plus de 10% des emplois du Pays. La poursuite des actions déjà engagées par le Pays d'aide au **maintien et à l'installation de nouvelles exploitations** et la recherche de nouvelles valeurs ajoutées par une élévation de la qualité des productions constitue un axe fort de cette politique :

- Accompagner les professionnels dans les **démarches de qualité** tels que la mise en place d'outils de transformation laitière, le développement de labels de qualité dans les filières de la viande de bœuf de race normande ou de la volaille, de la production cidricole haute tige,...
- Contribuer à la mise en place de CTE collectifs ;
- Favoriser le maintien des exploitations de taille moyenne ;
- Valoriser l'activité d'entretien des paysages (cf orientation 1)

Ø LE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES A FORTE COMPOSANTE LOGISTIQUE

La « logistique » représente pour Risle-Estuaire un enjeu important pour trois raisons complémentaires :

- La baie de Seine est un site portuaire de dimension européenne. Le port du Havre offre des qualités nautiques favorables pour le trafic en « gros portes-conteneurs ». Dans un contexte mondial de forte extension du trafic maritime, le complexe portuaire Basse-Seine doit relever le défi d'une reconquête de parts de marché mondiales. « Port 2000 » répond à cet objectif. Le développement des activités liées à la logistique constitue une des facettes du projet. Le Pays Risle Estuaire peut espérer attendre des impacts indirects, notamment il lui semble opportun de réfléchir en terme de politique de **prospection et d'accueil des entreprises de sous-traitance de conditionnement et de logistique.**
- L'avantage de situation géographique de Risle Estuaire en tant que barycentre des trois métropoles régionales confère au Pays une attractivité économique certaine. En effet, on constate déjà le développement d'implantations d'activités nouvelles à forte composante logistique (agences commerciales, maintenance, sous-traitance, ...) ou pouvant atteindre simultanément les trois bassins de consommation des métropoles. L'importance des activités de B.T.P., le développement de la filière bois, l'implantation de nouveaux établissements dans le transport et la distribution renforcent cette idée. Une attention toute particulière aux **attentes et aux besoins de ces activités et une animation spécifique** en direction des entreprises existantes de ces secteurs permettraient d'affiner la stratégie de développement économique du Pays.
- Le Pays souhaite s'inscrire dans une **perspective d'aménagement d'une Zone d'Activités dédiée à la logistique.**

Ø LA VALORISATION DE SECTEURS ECONOMIQUES TRADITIONNELS

En dehors du pôle industriel de Pont-Audemer, le territoire Risle Estuaire ne constitue pas un territoire fortement industriel. Néanmoins, il existe un réel tissu d'entreprises essentiellement concentrées dans le canton de Pont-Audemer avec les principaux secteurs d'activités : **papier, travail des métaux, équipements électriques et électroniques, chimie-plastique et la filière bois** à Boullleville-St Maclou.

Les actions du Pays visent, ici, à ancrer davantage ces activités dans le territoire par des initiatives ciblées :

- **Contacts et animations de rencontres** avec les acteurs économiques existants ;
- **Identification d'actions collectives possibles** : transferts de technologies, actions de formations, développement de la sous-traitance, démarches « qualité »,...

IV- UN TERRITOIRE QUI S'ORGANISE POUR CONDUIRE SON PROJET DE DEVELOPPEMENT

Cadre général et défis à relever :

Les actions de développement animées et coordonnées par la CIAU, de 1994 à 1999, dans le cadre des politiques de soutien aux territoires ruraux en difficulté (PACT Ouest et Objectif 5b) ont permis d'obtenir des résultats significatifs dans nombre de domaines. Ainsi s'est progressivement installée l'habitude de réfléchir et d'agir à l'échelle du Pays Risle Estuaire.

Pendant cette période se sont créées des Communautés de Communes dans les six cantons qui composent le territoire mais le degré d'avancement de la coopération intercommunale demeure inégal selon les cantons. Il y a donc des efforts importants à faire pour que l'appropriation de la démarche Pays, par les acteurs locaux (élus et socioprofessionnels) devienne effective et que la logique d'adhésion à un projet communautaire global soit acquise.

La réussite du projet de développement durable du pays Risle Estuaire implique une réelle mobilisation des acteurs locaux et suppose que le Pays soit doté des moyens nécessaires pour mener à bien le travail d'animation, de gestion et de communication qu'il y a lieu d'accomplir.

Axes de travail :

Ø STRUCTURER ET ANIMER LE TERRITOIRE

- Se doter d'une structure d'animation renforcée soit par un conventionnement entre les six communautés de communes ou la création d'une structure de droit public à l'échelle du Pays (Syndicat Mixte ou Groupement d'Intérêt Public de Développement Local) ayant la capacité de contractualiser avec les partenaires que sont l'Etat, la Région et le Département.
- Favoriser l'établissement de bonnes relations entre les collectivités du Pays : communes, communautés de communes, Pays.

- Contribuer à l'émergence de projets.
- Apporter au Conseil de Développement l'appui nécessaire à son travail de réflexion et de prospective.
- Assurer l'animation sectorielle des axes de travail.
- Représenter le Pays Risle Estuaire auprès des partenaires et des territoires voisins.

Ø GERER ET SUIVRE LE PROGRAMME D' ACTIONS

- Développer la capacité d'ingénierie de projet en optimisant moyens humains et techniques et en mettant en place un réseau de compétences.
- Organiser la formation des acteurs du développement.
- Accompagner les porteurs de projets.
- Coordonner les actions menées par les différents maîtres d'ouvrage.
- Renforcer les liens avec les opérateurs intervenant sur le territoire par l'établissement de conventions.
- Préparer bilans et évaluations.

Ø COMMUNIQUER

- Informer les acteurs locaux.
- Editer une Lettre de Pays.
- Recours aux NTIC pour communiquer vers l'extérieur (ex : création d'un site internet.....)

LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PAYS RISLE ESTUAIRE : DE GRANDES AMBITIONS A CONCRETISER

Nous, habitants et acteurs du Pays Risle-Estuaire, avons la grande chance de bénéficier d'atouts puissants :

- une situation géographique très favorable,
- un cadre et une qualité de vie remarquables,
- une population dynamique.

Il nous appartient, c'est là notre responsabilité citoyenne, de nous organiser pour répondre au **triple défi** qui est le nôtre :

- **mettre en valeur les richesses patrimoniales** qui font l'attrait de notre territoire,
- **accueillir dans les meilleures conditions de nouvelles populations** tout en préservant notre identité,
- **gagner le pari du développement économique** en trouvant notre juste place au sein de l'estuaire.

Pour relever ces trois défis, nous nous engageons, par cette Charte, à unir nos efforts pour mettre en oeuvre plusieurs actions structurantes telles que :

- lutter contre les inondations ;
- renforcer la prise en compte de la qualité de notre environnement dans le développement d'activités économiques ;
- favoriser la concertation entre les communes pour développer de nouvelles zones résidentielles ;
- renforcer le rayonnement des équipements structurants de Pont-Audemer sur l'ensemble du territoire ;
- favoriser le maintien et le renforcement des services de proximité dans les bourgs-centres ;
- faciliter l'accueil et le développement des entreprises par une offre de services de qualité : équipement des sites d'accueil, formation des salariés, prestations de services... ;
- créer une zone à vocation logistique ;
- assurer des prestations touristiques de qualité ;
- développer les moyens de communication et d'animation pour promouvoir notre territoire.

La réalisation de ces actions repose essentiellement sur la capacité des **communes et communautés de communes** à s'investir et à relayer sur le terrain les actions initiées par le Pays.

La structure d'animation du Pays assurera le rôle de coordonnateur et s'efforcera de rechercher les partenaires les plus appropriés pour faciliter la réalisation des actions.

L'association de l'ensemble des acteurs locaux au sein du **CONSEIL DE DEVELOPPEMENT**, garantira la mobilisation des forces vives du territoire pour faire en sorte que l'action du Pays reste au plus proche des besoins de sa population.

